DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 3 avril 2023

04.2023-02	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Etude des zones humides des parcs d'activités de Beausoleil à Vieillevigne et Petit Gast à La Planche »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société HYDRATOP, sise Impasse des Saules - 49125 TIERCE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'étude des zones humides des parcs d'activités de Beausoleil à Vieillevigne et Petit Gast à La Planche, avec la société HYDRATOP, sise Impasse des Saules - 49125 TIERCE, pour un montant de 8 050 € H.T. soit 9 660 € T.T.C. et pour une durée de 12 mois.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230411-32-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 11-04-2023
Publication le : 11-04-2023

Publication sur le site internet le : 11/04/2023